

Conditions de vente:

1 – Fabrication

Tapis tissés et tuftés main:

Tolérance sur dimensions 2% en plus ou en moins.

TOUS PRODUITS: un léger nuançage des coloris doit être toléré d'un bain à un autre et par rapport aux collections, échantillons, tirelles ou cartes de coloris.

Les qualités réalisées en laine de couleurs naturelles ne peuvent assurer une régularité totale du coloris, celui-ci pouvant varier d'une toison à l'autre.

2 – Acceptations des commandes

Les commandes ou accords sur devis qui nous sont adressés directement par nos clients ou transmis par nos agents ou représentants ne deviennent définitifs qu'à réception du règlement de l'acompte de 50% valant confirmation de commande.

En cas d'annulation de commande, la restitution des acomptes se fera au prorata des engagements déjà pris auprès de nos fournisseurs et sous-traitants. En cas d'annulation tardive, il se pourrait qu'aucune restitution d'acompte n'intervienne.

3– Paiement

Acompte de 50 % à la commande, solde exigible avant expédition.

3.1 – Nos factures sont établies sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison. Nous nous réservons la possibilité de réviser ces derniers à tout moment et sans préavis en raison notamment, de toute variation des éléments constitutifs de nos prix de revient, de modifications de tarifs douaniers, impôts, taxes de toute nature, de changement de parité entre monnaies.

3.2 – Au cas où les conditions de paiement ne seraient pas respectées: Toutes les sommes même non échues, portées au débit du compte de l'acheteur, deviendront immédiatement exigibles et le seront de plein droit à compter du jour de l'échéance ou de l'exigibilité, productives d'intérêts au taux de base bancaire majoré de 3 points et sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable; En outre et de convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité à titre de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues. La société se réserve le droit de résilier les commandes en cours pour la partie non exécutée sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

3.3 – Réserve de propriété

Conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons expressément la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Le contrat de vente sera résolu de plein droit à défaut de paiement par l'acheteur.

4- Livraison

4.1 - Lieu

Les prestations des transporteurs mandatés par notre société se limitent à la mise à disposition des marchandises à quai ou pied d'immeubles. Quel que soit le mode de facturation appliqué et notamment en cas de vente franco ou lorsque les marchandises sont enlevées par nos clients, nos marchandises voyagent toujours à leurs risques et périls. Les destinataires doivent, en prenant possession des colis, les vérifier en présence du transporteur et formuler au besoin les réserves nécessaires en cas de manquants, avaries, etc.. Notre responsabilité à cet égard ne pourra être engagée.

4.2 - Délais de livraison:

Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont établis à partir de la date d'enregistrement des commandes soit à réception du règlement de l'acompte de 50% et en fonction des superficies de chaque demande et de notre cahier des charges. Leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à annulation de la vente, refus de marchandises ou dommages et intérêts.

Grèves, lock-out ou tout autre dérangement dans la fabrication survenus indépendamment de la volonté du fournisseur déchargent ce dernier de son obligation de livrer. Notre société se dégage de toute responsabilité et de tout dommage de retard pour non exécution de commande en cas de force majeure du fait de son fournisseur et d'elle-même.

5 – Propriété artistique

Tout acheteur nous confiant un carton, un croquis, un modèle pour exécution devra s'être assuré qu'il peut librement nous en faire réaliser la reproduction. Notre responsabilité à cet égard ne pourra en aucun cas être engagée.

6 – Réclamation

Les différences usuelles ou minimales, techniquement inévitables dans la qualité, les couleurs, la largeur, le poids, l'apprêt ou le dessin ne peuvent donner lieu à réclamation.

Nous déclinons toute responsabilité pour défauts ou déformations résultant de la pose ou d'un stockage défectueux ou abusif avant la pose.

Les réclamations doivent être adressées au plus tard sous 48 heures par écrit après réception des marchandises.

Aucune réclamation ne sera acceptée une fois la marchandise coupée ou mise en œuvre.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté s'il n'a fait l'objet d'un accord préalable avec notre société.

Les retours autorisés doivent être effectués franco. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui devra assurer un emballage correct des produits retournés.

En cas de retour causé par la faute de l'acheteur, le vendeur est autorisé à facturer 30% de la valeur de la facture comme dédommagement.

Dans tous les cas, s'ajoutent s'il y a lieu les frais de remise en état.

Dans les cas où notre responsabilité est engagée, après retour du produit défectueux notre garantie se borne au simple remplacement ou remise en état du produit ou des parties du produit défectueux sans dommage et intérêts, et ne comprend pas le remboursement des frais de main d'œuvre de toutes natures, de déplacement, d'emballage et de transport.

Une exposition exagérée aux U.V ou aux lampes hallogènes, l'absence d'entretien régulier ainsi que le non respect de nos conseils d'entretien dégagent totalement notre responsabilité. De même un emploi de nos produits pour des usages manifestement inhabituels ou incompatibles avec leur destination ou emploi normal dégagera totalement notre responsabilité.

Les effets visuels pouvant résulter de phénomènes de miroitement ne peuvent en aucun cas donner lieu à réclamation.

7 – Juridiction

L'élection de domicile est faite par notre société à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées le Tribunal de Commerce de Chalon Sur Saône sera seul compétent, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales nonobstant toute stipulation.